

Monsieur Cornu Thierry
RSS SUDCAM LCL
6, place Oscar Niemeyer
Immeuble Loire
BC 201-13

94800 Villejuif

LCL

A l'attention de Madame la Directrice des Ressources Humaines
Véronique GOUTELLE
20 Avenue de Paris
94811 VILLEJUIF Cedex

Villejuif, le 13 mars 2019

Chère Madame,

Nous revenons vers vous concernant les 3 projets du Protocole d'Accord Pré-électoral que vous avez soumis à signature jusqu'au 5 mars 2019. Comme vous avez pu le constater, SUD CAM n'entend pas y apposer son paraphe. Il nous semblait courtois de vous exposer ci-après les raisons majeures de notre refus de signature :

1/ Les 3 textes du PAP soumis à signatures ne contiennent pas de paragraphes ou de partie spécifique concernant le calendrier et la mise en place du CSE Central. Pourtant, lors des séances de négociation du PAP, vos représentants ainsi que les documents y faisaient référence notamment en soulignant l'accord sur le dialogue social signé le 16 novembre 2018. Or, comme nous vous l'avons fait remarquer, nous considérons que cet accord, dans son écriture actuelle, est de nature à spolier les Organisations Syndicales qui n'attendraient pas le seuil de 10% mais qui pourraient prétendre à obtenir des élus au CSE Central à l'occasion de la répartition des 25 sièges selon la méthode proportionnelle au plus fort reste. Le constat est le même pour ce qui concerne la mise en place des Commission Santé Sécurité Conditions de Travail des différents CSE d'Établissements.

2/ La position bloquée des Ressources Humaines quant à notre demande d'obtention de négociations locales et donc de PAP locaux. Cette position ne reflète pas « l'attention particulière à la représentation de proximité » que vous vantiez au niveau du préambule de l'accord relatif au dialogue social. Faut-il rappeler ici que vos représentants souhaitaient même élaborer un seul texte qui aurait été contraire aux dispositions légales ?

3/ La position bloquée de vos représentants sur la possibilité de négocier le nombre et les moyens des élus CSE. Bien évidemment, dans la lignée des points précédents, la ligne RH LCL s'est réfugiée systématiquement derrière l'accord sur le

dialogue social négocié avec les seules Organisations Syndicales Représentatives (4 OS sur les 10 convoquées pour le PAP) et signé uniquement par 2 Organisations syndicales. Après un accord « minimaliste », cet exemple souligne le peu de considération que vous apportez à la seule négociation permettant de réunir l'ensemble des syndicats présents chez LCL.

4/ La paupérisation des moyens de campagne tant sur le nombre de jours de détachements que sur les frais de campagne. Alors que nous allons assister à un changement important avec la mise en place des CSE, notamment la disparition des DP et CHS-CT et les nouvelles règles de représentation des listes, vous ne favorisez pas les capacités d'expression des futurs candidates et candidats.

5/ Le « chantage à la signature ». En effet, vos représentants ont précisé aux négociateurs que les différentes évolutions par rapport à vos propositions initiales ne seraient mises en œuvre que si les 3 textes du PAP étaient paraphés par la majorité des Organisations Syndicale. Cela rappelle la manière de négocier que les Ressources Humaines avait déjà utilisé à l'occasion du texte sur le dialogue social. Surtout, cela augure peut-être la nouvelle tonalité relationnelle entre la Direction LCL et les partenaires sociaux qui serait basée uniquement sur le rapport de force. En tout état de cause, SUD CAM n'entend pas fonctionner de cette manière.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned centrally on the page.